

La politique monétaire de la zone euro et la banque centrale européenne

Depuis sa création en 1999, la BCE est chargée de la politique monétaire de la zone euro.



Le contexte de la crise internationale, le rôle de la Fondation Robert Schuman, Jean-Pierre Guilian, publie un dossier sur son site internet dans lequel il explique qu'il n'y a qu'une seule solution : "retrouver la confiance". Les États membres de l'Union européenne doivent agir de concert avec l'appui et en accord avec la Banque centrale européenne. C'est lui dans le contexte de la crise qu'il est nécessaire d'établir la crédibilité de la construction européenne.

Que cette semaine, durant la période de la crise française de la zone euro, la Fondation Robert Schuman propose à nos lecteurs, au fil d'un partenariat, de réfléchir sur les différents thèmes qui agitent le monde. On peut consulter le site Internet à l'adresse : www.robert-schuman.eu

Les avantages de l'Union économique et monétaire sont multiples. Elle a permis de favoriser le développement du marché intérieur en facilitant les échanges et en supprimant les coûts liés aux opérations de change. Elle a contribué à une intégration plus grande des marchés de capitaux et limite l'exposition des économies européennes à l'inflation importée dans la mesure où les échanges de biens et de service avec l'extérieur représentent une part plus faible de son PIB.

L'Union économique et monétaire a également permis un rapprochement des conjonctures entre les économies de la zone euro. La participation à l'UEM a été conditionnée à des règles de convergence économique concernant la stabilité des prix et du taux de change, le niveau des taux d'intérêt et l'état des finances publiques. En outre, les performances économiques des pays membres de la zone euro ont eu tendance à se rapprocher depuis la création de l'euro. La politique monétaire de la BCE s'applique donc à un ensemble économique relativement homogène, facilitant ainsi l'efficacité de ses décisions.

Objectifs et instruments de la BCE

La BCE est chargée de la mise en œuvre de la politique monétaire, de la conduite des opérations de change, de la gestion des réserves officielles des pays membres de la zone euro et de la promotion du bon fonctionnement des systèmes de paiement. Son objectif prioritaire, fixé par le traité sur l'Union européenne, est de préserver la stabilité des prix dans la zone euro. Elle doit aussi

promouvoir le progrès économique et social ainsi qu'un niveau d'emploi élevé et appliquer la politique de change définie par les États membres dans le cadre du Conseil.

Afin d'accomplir ces objectifs, l'instrument principal de la BCE est le pilotage des taux d'intérêt à court terme. Ceux-ci ont un impact sur les taux d'intérêt des banques et du marché et, par là, sur la facilité d'obtention de crédits, sur le prix des actifs financiers, sur les taux de change, puis par ricochet sur les conditions d'offre et de demande sur le marché des biens, le marché du travail, les marchés financiers et le marché des changes. Ce mécanisme de transmission conduit à une modification du niveau des prix des biens domestiques et des biens importés et, donc de l'inflation.

Dans la conduite de la politique monétaire, la BCE doit être attentive à l'ensemble des variables évoquées dans la mesure où chacune est susceptible d'influencer le rythme de l'inflation et le niveau de l'activité. En outre, les mécanismes de transmission entre l'instrument de la politique monétaire et ses objectifs finaux expliquent qu'il existe des délais importants entre la décision de modifier les taux d'intérêts directeurs de la BCE et le moment où cette décision produit ses effets. La politique monétaire est également compliquée par le fait que les agents anticipent l'effet de la politique monétaire sur le niveau des prix.

Depuis 1999, des résultats

Entre 1999 et 2006, le taux des opérations de refinancement,

principal taux directeur de la zone euro, a été de seulement 2,9 % en moyenne annuelle. L'inflation est restée à des niveaux très proches de l'objectif de 2 % entre 1999 et 2006.

Depuis sa création, la BCE a fait varier ses taux d'intérêt de façon contracyclique : en période d'expansion (1999-2000 et 2006), elle a relevé ses taux d'intérêt, tandis qu'en période de ralentissement (2001-2005), elle a baissé ses taux, puis les a maintenus à un niveau très bas. La politique monétaire de la zone euro a joué son rôle de stabilisation de l'activité, contrairement aux politiques budgétaires nationales qui ont été expansionnistes en période de fort dynamisme économique et neutres en période de contraction de l'activité.

Toutefois, l'un des points controversés est le cours de l'euro. Le taux de change de l'euro a connu d'importantes variations depuis 1999, se dépréciant jusqu'en 2001 avant de s'apprécier depuis. On a parfois fait le reproche à la BCE de cette instabilité. Or, la politique de change peut faire l'objet d'une décision du Conseil, qui n'a pas pris ses responsabilités en la matière. En outre, l'évolution du taux de change ne dépend pas uniquement de la politique monétaire de la BCE mais également de faits économiques sur lesquels celle-ci n'a pas prise directe, par exemple le très haut niveau du déficit commercial américain.

Pourquoi la BCE n'a-t-elle pas baissé ses taux ?

Dans le contexte de la crise des subprimes, la Banque centrale

est intervenue avec succès en août puis en décembre 2007 pour éviter une crise de liquidité sur le marché des prêts interbancaires. Néanmoins, elle a maintenu ses taux directeurs inchangés à 4 % jusqu'en juin 2008 puis les a relevés à 4,25 % début juillet, alors même que la banque centrale américaine réduisait ses taux d'intérêt de 5,25 % en juillet 2007 à 2 % actuellement. Cette divergence des politiques monétaires a fait naître des critiques des deux côtés, les uns accusant la Fed de réagir avec panique, les autres regrettant l'indifférence de la BCE aux risques pesant sur l'activité et le taux de change. La stabilité des prix reste l'objectif principal de la BCE. Dans un contexte où l'inflation a atteint 4 % en rythme annuel en juin 2008, son comité de politique monétaire se montre légitimement prudent, d'autant que les prix de l'énergie et des matières premières restent à des niveaux très élevés et que les revendications salariales ont augmenté en Europe sans que la productivité n'ait accéléré significativement.

En conclusion, la BCE s'est concentré sur l'objectif d'inflation qui lui a été fixé par les États membres tout en maintenant ses taux directeurs à un niveau historiquement bas. En matière de croissance et d'emploi, la BCE a mené une politique qui a contribué à stabiliser l'activité dans la zone euro.



PROCHAINEMENT EN SAÔNE-ET-LOIRE

BERTRAND MEDEF

2 OCTOBRE

Les pointures sont annoncées pour la conférence 2008 du MEDEF le 22 octobre à Chalon-sur-Saône. Xavier Bertrand, ministre du travail et de l'emploi apportera son expérience sur l'entreprise à la crise et sur les mesures prises par le gouvernement. Second venant, Joël de la Haye, président de la Conférence des Sciences à Paris bordera l'aspect

philosophique de l'entreprise face à la société de demain.

LA CGPME 71 À L'HEURE DU SPORT

Vendredi à 12 heures dans les salons de l'hôtel Mercure de Chalon-sur-Saône, la CGPME est à l'heure sportive. Une trentaine de chefs d'entreprises saôneloisiens ont confirmé leur participation à une rencontre avec le Dijonnais Jean-Marc

Seguin, pilote de F4

en motonautisme. Il présentera le bateau qui lui a permis, cette saison, de terminer 7^e au championnat de France et 11^e au mondial. Les dernières inscriptions se font auprès de la CGPME 71 (03 85 42 96 44) ou auprès de l'hôtel Mercure.

VOIR POUR ÊTRE VU

La semaine de la sécurité

routière aura lieu cette année du 13 au 17 octobre 2008. Comme l'an passé, la prévention routière a sollicité le savoir-faire des jeunes apprentis du Centre de Formation Automobile de Mâcon pour participer à l'opération « lumière et vision », jeudi 16 octobre de 8 h 30 à 16 h 30, sur l'Esplanade Lamartine à Mâcon. L'inauguration de cette opération aura lieu à 9h00 et, à cette occasion, la prévention

routière remettra gracieusement un rétroviseur au Centre de Formation Automobile.

JOURNÉES DES MÉTIERS D'ART

En Saône-et-Loire, plus de 40 artisans d'art ouvriront les portes de leurs ateliers le week-end des 18 et 19 octobre. On pourra par ailleurs en découvrir plus de 70 autres sur trois sites, les salles du château de Pierreclos

la salle des fêtes de la Clayette et le Palais de Justice de Tournus. Pour sa part, la Galerie Européenne de la forêt et du bois de Dompierre-les-Ormes réunira 4 facteurs et restaurateurs d'instruments de musique.

Renseignements Chambre de Métiers de Saône-et-Loire 185, avenue Boucicaud BP 52 71103 Chalon-sur-Saône Cedex Tel. : 03.85.41.14.41